

1^{er} décembre 2022



APPEL À PROJET DE LA COMMUNE DE MOLINES EN QUEYRAS

Mise en location de l'ancien garage communal



CAHIER DES CHARGES

1. Contexte et objet :

La commune de Molines en Queyras dispose à présent de locaux techniques neufs et adaptés à ses besoins. **L'ancien garage communal** situé au centre du village (à côté de l'hôtel-restaurant Le Chamois) est désormais **disponible à la location**.

Ces anciens ateliers communaux constituent un ensemble immobilier appartenant à la commune de Molines en Queyras. Le souhait de la municipalité est de le conserver dans le patrimoine public et de le réhabiliter afin qu'il **contribue à la dynamisation du centre village en étant un lieu de vie à l'année, et en créant du lien social**.



La surface totale du terrain qui reçoit l'ancien garage **est de 318 m²** (parcelle cadastrée section B n°116). L'accès routier se fait depuis la voie communale et la rue de village adjacente. La voirie privée est en gravier compacté mais n'est pas revêtue.

Le bâtiment bénéficie d'une superficie de **130 m² au sol**, sur un seul niveau. Un parc de jeux pour enfants à caractère public, est aménagé sur la toiture-terrasse avec un accès extérieur indépendant. Il devra être conservé.

L'ouvrage est agencé en trois travées communicantes entre elles, et de trois portes de garage distinctes (voir dossier de plans à l'échelle, disponible en annexe).

La commune s'engage à réaliser les travaux de structure de base : isolation, chauffage par le sol, éclairage, plomberie, sanitaire, voirie d'accès. L'objectif est de mettre le bâtiment à disposition pour l'été 2023, sous réserve de finition des travaux.

Le bâtiment pourrait accueillir, sous réserve d'aménagements adaptés, diverses activités de type artisanat, commerce, loisirs, éventuellement activités du secteur tertiaire et services...

Le présent appel à projet a pour objectif de faire émerger et formaliser des propositions pour la totalité du local. Dans ces conditions des partenariats peuvent se former pour l'exploitation du site, avec un chef de file identifié pour une candidature groupée.

Les aménagements nécessaires à l'activité ou la pluriactivité seront réalisés et pris en charge par le preneur ou le groupe de preneurs après validation par la mairie, **qui établira une convention de travaux. L'exploitation du site fera alors l'objet d'un bail de location adapté, avec le chef de file du projet retenu dans le cas d'une candidature groupée.**

2. Modalités de candidature :

Le présent dossier peut être retiré à la mairie à partir du 1^{er} décembre 2022.
Une visite des lieux est obligatoire.

Le candidat ou le chef de file d'une candidature groupée remplit ensuite le formulaire de candidature disponible en mairie. Pour un chef de file de projet, il devra désigner précisément l'ensemble des personnes ou structures qu'il représente.

Le dossier de candidature est constitué du formulaire dûment rempli et des pièces justificatives : pièce(s) d'identité, pièces administratives de l'entreprise(s), et pour un chef de file de projet un document attestant de sa représentativité.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés avant le **31 janvier 2023** en mairie de Molines en Queyras par courrier postal et par mail sous la référence " projet ancien garage communal 2023 ".

3. Modalités d'examen des candidatures :

Le projet devra respecter les règles de bienséance et la législation en vigueur dans la République Française.

La commune est ouverte à tout type de projet respectueux de la vie de village et du voisinage immédiat. Il devra contribuer à l'attractivité du centre village, et au dynamisme de la commune vis-à-vis des habitants permanents et secondaires ainsi que de l'activité touristique.

Le projet devra présenter une opportunité réelle et sérieuse de développement et de progrès. L'intérêt général et l'humanisme des propositions seront des atouts supplémentaires ; la viabilité technique et

économique du projet devra être également démontrée. L'acceptabilité sociétale et environnementale sera évaluée.

L'activité ou pluriactivité ne devra engendrer aucun frais de fonctionnement supplémentaire pour la commune.

Une commission ad hoc du conseil municipal examinera les formulaires de candidature en février 2023. La commission se réserve le droit de ne retenir aucun projet.

La décision sera communiquée au plus tard le 1er mars 2023.

4. Modalités pratiques :

Le dossier de candidature devra être déposé en mairie de Molines en Queyras **avant le 31 janvier 2023** sous format papier et informatique à l'adresse suivante :

Mairie de Molines en Queyras
« Projet ancien garage communal 2023 »
Le Serre
05350 MOLINES EN QUEYRAS

Courriel : mairie@molinesenqueyras.fr Téléphone : 04 92 45 83 37

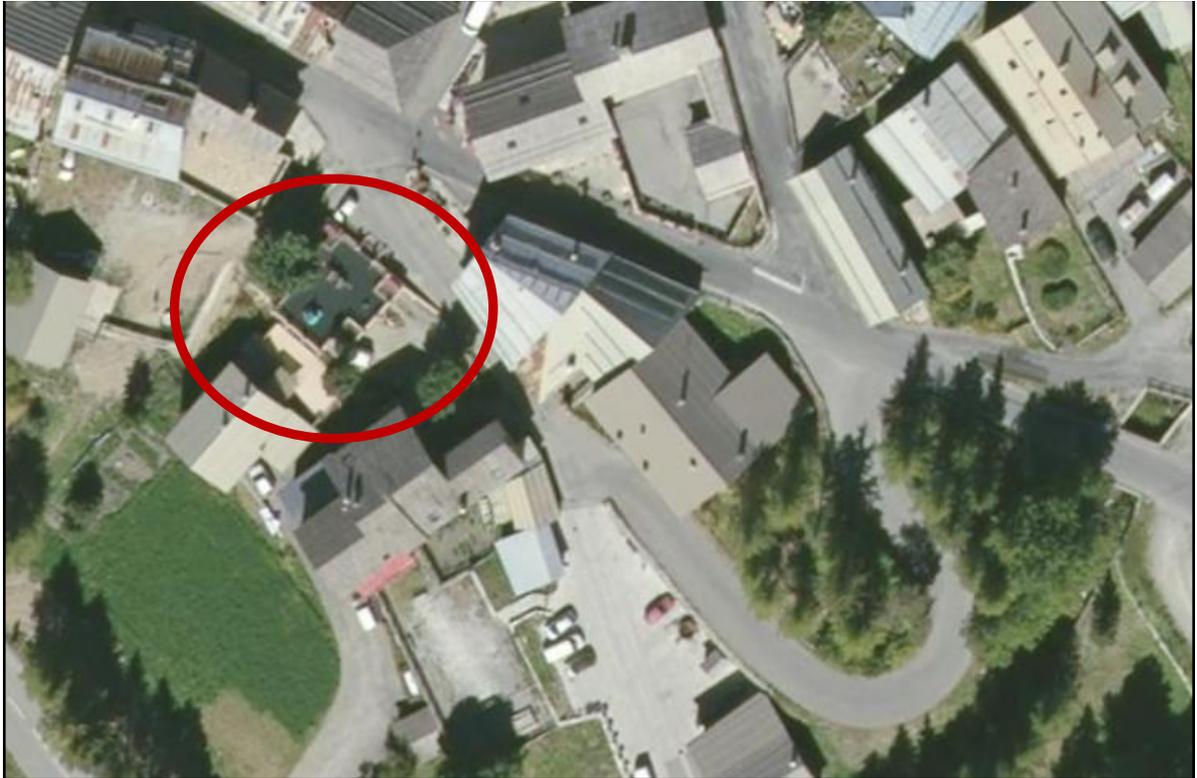
La visite des locaux obligatoire se réalise avec une prise de rendez-vous individuelle en mairie de Molines en Queyras.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de prendre rendez-vous auprès de la mairie de Molines en Queyras.

La municipalité s'engage à faire un retour écrit à tous les projets reçus à l'issue de la période d'instruction de cet appel à projet.

PLAN DE SITUATION

Vue d'ensemble :



Plan cadastral :

Parcelle B116

